084-258402346-20180524-2018BS90-DE

usé certifié exécutoire

Délibération 2018BS90 du Bureau Syndical

ceptionopar le préfet : 21/06/2018

Du Parc naturel régional du Luberon

Pulbitichailoal: 21/06/2018

re vie s'invente ici

par délégation

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco)

Charte européenne

du tourisme durable

(Europarc)

Objet : LA MAISON DE LA BIODIVERSITE EN PARTAGE – MODIFICATION DU PLAN DE

(Unesco)
Géoparc mondial Unesco

L'an deux mille dix-huit et le 24 mai à 13h 15, les membres du bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 16 mai, se sont réunis à Mirabeau dans la salle Du Barry, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mmes SANTONI, CHRISOSTOME, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, GATIN, GIAI-GIANETTI, BOR, JEAN, MAGNE, PRIMO, SARTO-BARANCOURT, TRINQUIER.

MM. BERGER, CAHOUR, DEILLE, FISCHER, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mme LETTERON à Mme SARTO-BARANCOURT, M. FRAYSSINET à M. SAUVAGEON.

Etaient excusés:

Mme COMBE, DAPRES, MM. DAUMAS et MATHERON.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation A.1 « Protéger et gérer la Biodiversité » ainsi que les objectifs A.1.1 « Développer la connaissance scientifique », A.1.2 « Favoriser l'appropriation collective des enjeux de la Biodiversité » et A.1.4 « Intensifier la conservation et la valorisation de la biodiversité domestique » ;

Vu l'avis favorable de la commission agriculture tourisme développement économique du 22 septembre 2017 ;

Vu la délibération 2018CS25 du 20 février 2018;

Vu l'avis favorable du comité de programmation LEADER du 8 décembre 2017 ;

Vu la demande de précisions formulée par le GAL Haute Provence lors de l'instruction du dossier ; Considérant la nécessité de préciser le plan de financement et de l'adapter aux actions envisagées ;

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

- VALIDE la participation du Parc naturel régional du Luberon au projet « Maison de la biodiversité en partage »
- APPROUVE le plan de financement comme suit et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses (en €/TTC)		Recettes (en €/TTC)		
Prestation (étude)	15 360,00	FEADER	50%	27 115,44
Petits aménagements et équipements	8 719,56	Région	40%	21 692,35
(signalétique, panneaux, bornes, tables)		7		
Supports de communication (affiches,	9 847,60	Parc (ingénierie)	10%	5 423,09
dépliants, vidéo) + PAO des panneaux				

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • ■ • www.parcduluberon.fr

Salaires	17 655,41	41	
Frais indirects (15% des frais salariaux)	2 648,31		4
Total	54 230,88	Total	54 230,88

 AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s): 0